

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(4)/1
2 juillet 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quatrième réunion directive (de présession)
Genève, 13 septembre 1993
Point 1 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

Ordre du jour provisoire et annotations à l'ordre du jour provisoire de la quatrième réunion directive (de présession) du Conseil

Les points 2 et 3 de l'ordre du jour provisoire de la quatrième réunion directive (de présession) correspondent aux points 10, 11 a) à 11 e) et 11 h) de l'ordre du jour provisoire de la première partie de la quarantième session du Conseil du commerce et du développement, tel qu'approuvé par le Conseil à sa 824ème séance plénière, le 26 mars 1993 (TD/B/39(2)/L.5), et complété lors des Consultations du Secrétaire général de la CNUCED du 24 juin 1993.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour de la réunion
- 2.* / Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou qui s'y rattachent
 - a) Comité spécial des préférences, vingtième session (10-14 mai 1993)
 - b) Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, deuxième session (7-11 juin 1993)
 - c) Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, deuxième session (28 juin - 2 juillet 1993)
 - d) Reconvocation du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes

- 3.* / Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes
- a) Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED
 - b) Composition du Conseil du commerce et du développement
 - c) Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux
 - d) Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1994
 - e) Approbation du mandat du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement
 - h) Préparation du trentième anniversaire de la CNUCED en 1994
4. Désignation de membres du Bureau de la quarantième session du Conseil
5. Questions diverses
6. Rapport de la quatrième réunion directive (de présession) du Conseil

* / Points 10, 11 a) à 11 e) et 11 h) de l'ordre du jour provisoire de la première partie de la quarantième session du Conseil.

II. ANNOTATIONS A L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1 - Aoption de l'ordre du jour

Point 2 - Questions appelant une décision du Conseil, qui découlent des rapports et activités de ses organes subsidiaires et d'autres organes ou qui s'y rattachent

Point 2 a) - Comité spécial des préférences, vingtième session (10-14 mai 1993)

Le Comité spécial des préférences a tenu sa vingtième session du 10 au 14 mai 1993.

L'attention est attirée sur l'annexe II du rapport sur la session, qui contient le résumé de la session établi par le Président, et sur l'annexe I, qui contient la décision du Comité spécial d'effectuer un examen de politique générale en 1995 concernant le SGP et de consacrer, notamment, sa vingt et unième session, l'an prochain, à la préparation de cet examen.

L'attention est également attirée sur la section D du chapitre II, qui renferme l'ordre du jour provisoire que le Comité spécial des préférences a approuvé pour sa vingt et unième session.

Le Conseil voudra peut-être prendre note du rapport du Comité spécial des préférences sur sa vingtième session et faire sienne la décision figurant à l'annexe I.

Documentation

TD/B/40(1)/10 - Rapport du Comité spécial des préférences
TD/B/SCP/4 sur sa vingtième session

Point 2 b) - Groupe de travail spécial sur la comparaison de l'expérience des pays en matière de privatisation, deuxième session (7-11 juin 1993)

Documentation

TD/B/40(1)/11 - Rapport du Groupe de travail spécial sur la
TD/B/WG.3/8 comparaison de l'expérience des pays en matière de
privatisation, deuxième session (7-11 juin 1993)

Point 2 c) - Groupe de travail spécial sur les investissements et les apports financiers, deuxième session (28 juin - 2 juillet 1993)

Documentation

TD/B/40(1)/12 - Rapport du Groupe de travail spécial sur les
TD/B/WG.1/8 investissements et les apports financiers,
deuxième session (28 juin - 2 juillet 1993)

Point 2 d) - Reconvocation du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes

Conformément à la résolution 46/213 de l'Assemblée générale, la Conférence des Nations Unies/Organisation maritime internationale de plénipotentiaires pour l'élaboration d'une convention sur les privilèges et hypothèques maritimes a été convoquée à Genève du 19 avril au 6 mai 1993. Après avoir examiné le projet de convention établi par le Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes, la Conférence a adopté par consensus la Convention internationale de 1993 sur les privilèges et hypothèques maritimes.

La Convention est considérée comme une étape importante pour l'amélioration des conditions de financement des navires et la promotion d'une uniformité internationale dans le domaine des privilèges et hypothèques maritimes. Elle sera déposée auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et sera ouverte à la signature du 1er septembre 1993 au 31 août 1994. Elle n'entrera en vigueur que six mois après la date à laquelle 10 Etats auront manifesté leur volonté d'être liés par ladite convention.

La Conférence a également adopté une résolution (A/CONF.162/L.6), dans laquelle elle a recommandé "aux organes compétents de la CNUCED et de l'OMI, à la lumière du résultat de la Conférence, de convoquer à nouveau le Groupe intergouvernemental conjoint en vue d'étudier une éventuelle révision de la Convention internationale pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer et d'inviter les secrétariats de la CNUCED et de l'OMI, en consultation avec les organisations non gouvernementales compétentes, telles que le Comité maritime international, à établir la documentation nécessaire pour les réunions du Groupe".

On se rappellera que le Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts avait été institué en application de la résolution 6 (XI) du Groupe de travail de la réglementation internationale des transports maritimes de la CNUCED et que le mandat du Groupe intergouvernemental comprenait "l'examen des conventions relatives aux hypothèques et privilèges maritimes et des procédures d'exécution correspondantes, comme la saisie conservatoire" (TD/B/C.4/ISL/53, annexe I). Après avoir brièvement examiné la question, le Groupe intergouvernemental conjoint avait toutefois estimé qu'en raison des liens étroits entre la Convention de 1952 sur la saisie conservatoire et la future convention sur les privilèges et hypothèques maritimes, tout examen ou modification de la Convention sur la saisie conservatoire serait prématuré à ce stade, et il avait donc recommandé d'attendre que le texte définitif de la Convention sur les privilèges et les hypothèques maritimes soit adopté par la Conférence de plénipotentiaires (TD/B/C.4/AC.8/27, par. 16).

Par ailleurs, la Commission permanente du développement des secteurs de services : promotion de secteurs de services compétitifs dans les pays en développement (transports maritimes) a inscrit à son programme de travail l'étude des "modifications qui pourraient être apportées à la Convention de 1952 sur la saisie conservatoire des navires, en collaboration avec l'OMI, sous réserve de l'accord du Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI

d'experts des privilèges et hypothèques maritimes et des questions connexes, et après la Conférence ONU/OMI de plénipotentiaires pour l'élaboration d'une convention sur les privilèges et hypothèques maritimes" (TD/B/CN.4/13, annexe I, sect. C, par. 12).

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil du commerce et du développement voudra peut-être envisager de convoquer à nouveau le Groupe intergouvernemental conjoint CNUCED/OMI d'experts afin qu'il étudie une éventuelle révision de la Convention internationale de 1952 pour l'unification de certaines règles sur la saisie conservatoire des navires de mer.

Documentation

A/CONF.162/8 Rapport de la Conférence ONU/OMI de plénipotentiaires pour l'élaboration d'une convention sur les privilèges et hypothèques maritimes

Point 3 - Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

Point 3 a) - Traitement des nouveaux Etats membres de la CNUCED

Par sa résolution 47/230, du 28 mai 1993, l'Assemblée générale a admis l'Erythrée à l'Organisation des Nations Unies.

En vertu des dispositions de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, ce nouvel Etat Membre est automatiquement devenu membre de la CNUCED (voir TD/B/INF.189).

Le nombre des membres de la CNUCED est désormais de 186.

Documentation

TD/B/INF.189 Composition de la CNUCED
(p. 2 à 4)

Point 3 b) - Composition du Conseil du commerce et du développement

A sa troisième réunion directive, le 27 avril 1993, le Conseil a confirmé sa composition, qui était de 137 membres.

Conformément au paragraphe 5 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale, le Président informera le Conseil de toute communication reçue de membres de la Conférence qui souhaiteraient devenir membres du Conseil. La composition actuelle du Conseil du commerce et du développement est indiquée dans le document TD/B/INF.189.

Documentation

TD/B/INF.189 Composition du Conseil du commerce et du développement
(P. 5 et 6)

Point 3 c) - Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux

A sa 824ème séance plénière, le 26 mars 1993, le Conseil a confirmé la composition des quatre commissions permanentes et des cinq groupes de travail spéciaux institués par la Conférence - TD/B/39(2)/CRP.5 - et a noté que toute modification ou addition devrait être communiquée au Secrétaire du Conseil du commerce et du développement. La liste à jour des membres de ces organes porte la cote TD/B/INF.190.

Documentation

TD/B/INF.190	Composition des commissions permanentes et des groupes de travail spéciaux
--------------	--

Point 3 d) - Composition du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme pour 1994

Le Groupe de travail comprend 19 membres, dont le mandat est d'un an (décision 236 (XXIII) du Conseil). La répartition géographique des postes s'établit comme suit :

Listes A et C combinées	9
Afrique	3
Asie	3
Amérique latine	3
 Liste B	 6
 Liste D	 3
 Chine	 1

A la première partie de sa quarantième session, le Conseil devra établir la composition du Groupe de travail pour 1994.

Pas de documentationPoint 3 e) - Approbation du mandat du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement

On se rappellera qu'à la première partie de sa trente-neuvième session, par sa décision 399 (XXXIX) du 9 octobre 1992, le Conseil a créé un Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement.

A la deuxième partie de sa trente-neuvième session, le Conseil a décidé de demander au Président du Conseil à sa trente-neuvième session de tenir, au cours de deux journées environ dans la semaine du 14 au 18 juin 1993,

des consultations informelles sur le projet de mandat et sur le calendrier du Groupe de travail spécial en vue d'aider le Conseil à arriver rapidement à une décision sur ce point.

Egalement à la deuxième partie de sa trente-neuvième session, le Conseil a demandé au Secrétaire général de la CNUCED d'établir un projet révisé de mandat du Groupe de travail spécial, compte tenu des opinions et des déclarations formulées sur ce sujet, ainsi qu'une note récapitulative sur les observations présentées par des Etats membres, et de faire distribuer ces deux documents largement avant les consultations informelles du Président du Conseil. Le Secrétaire général de la CNUCED a donc adressé une communication en ce sens, datée du 8 avril 1993, aux Etats membres de la CNUCED, en leur demandant de lui répondre avant le 26 avril 1993 1/.

Le Conseil a également décidé qu'à la première partie de sa quarantième session, il établirait le mandat et le calendrier du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement, et il a été proposé que la première session du Groupe de travail spécial se tienne le plus tôt possible en 1994.

Documentation

TD/B/40(1)/Misc.1 Projet de mandat du Groupe de travail spécial chargé d'étudier la question de l'ajustement structurel pour la transition en vue du désarmement

Point 3 h) - Préparation du trentième anniversaire de la CNUCED en 1994

A sa deuxième réunion directive (de présession) le 5 mars 1993, le Conseil était saisi d'une note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Arrangements en vue de la célébration du trentième anniversaire de la CNUCED en 1994" (TD/B/EX(2)/INF.2). Le Conseil a décidé que le Président, les coordonnateurs régionaux et la Chine devraient tenir des réunions de consultation avec le secrétariat sur la préparation de ce trentième anniversaire.

Lors des Consultations du Secrétaire général de la CNUCED du 1er juin 1993, il a été décidé que, compte tenu de l'intérêt général pour cet anniversaire, les réunions de consultation du Président devraient être élargies et ouvertes à toutes les délégations intéressées. Une série de consultations sans limite de participation devrait donc avoir lieu, la première de ces consultations devant être convoquée vers la fin d'août 1993.

Rapport sera fait au Conseil sur le résultat de ces consultations.

1/ Très peu de réponses ayant été reçues à cette date, les participants aux Consultations du Secrétaire général de la CNUCED du 1er juin 1993 ont demandé au Président du Conseil de différer ses consultations jusqu'en septembre, quelque temps avant la première partie de la quarantième session du Conseil, afin de donner le temps à davantage d'Etats membres de répondre.

Documentation de session

Point 4 - Désignation de membres du Bureau de la quarantième session du Conseil

Point 5 - Questions diverses

Point 6 - Rapport de la quatrième réunion directive (de présession) du Conseil
